

Au-delà de l'organisation politique, la démocratie est une forme de société. Les inégalités territoriales, patrimoniales, scolaires ou en matière de citoyenneté témoignent que, sur ce terrain également, la machine démocratique est grippée.

Laurent Davezies

Egalité territoriale ? Oui, mais pas trop !

▶ La lutte contre le creusement des inégalités territoriales serait aujourd'hui aussi progressiste que la lutte contre les inégalités sociales. Elle en serait même une des modalités. Cette idée est particulièrement discutée. D'abord parce que les inégalités de développement n'ont cessé de se réduire durant le dernier quart de siècle entre nos régions, nos départements et nos agglomérations (alors que de nouvelles inégalités sociales se sont développées).

Ensuite parce que cette égalisation croissante a un coût, trop peu mesuré, qui pèse sur les performances économiques et sociales du pays.

Domine en France l'idée d'une fracture territoriale qui viendrait creuser la fracture sociale. Si les métropoles ont gagné à la mondialisation, les territoires du « désert français » seraient les grands perdants. C'est faux. Certes, la mondialisation a été à l'origine d'un accroissement des disparités interrégionales de PIB par habitant au bénéfice des territoires urbains les plus productifs.

Mais dans le même temps, les inégalités de revenu entre nos régions, nos départements ou nos agglomérations n'ont pas cessé de se réduire depuis les années 1960 (il n'y a qu'au sein de nos grandes villes, par des effets de ségrégation résidentielle, que les inégalités de revenu augmentent). Aujourd'hui, ce sont les territoires les moins productifs du pays qui enregistrent les meilleures progressions en termes de revenu, de peuplement, d'emploi ou de lutte contre l'exclusion. Comment expliquer ce para-

doxe ? La mondialisation a déstabilisé nos systèmes productifs locaux et régionaux, mais dans le même temps nos mécanismes de mutualisation ont fortement progressé. On entend parler depuis trente ans du « recul de l'Etat » et de la baisse de la rémunération du travail par rapport à celle du capital, alors que les dépenses publiques et sociales (et donc les revenus de redistribution) n'ont, pendant ce temps-là, cessé de progresser pour franchir la barre des

Les Franciliens sont nominalement plus riches que les provinciaux, mais pas en pouvoir d'achat

50 % du PIB... S'est ainsi constituée une véritable économie « publico-résidentielle », largement protégée de la concurrence, liée aux redistributions géographiques de ces revenus. Si nos métropoles les plus productives sont aujourd'hui les locomotives de la croissance française et la principale source de nos budgets publics et sociaux, il est frappant de noter qu'elles sont, dans pratiquement tous les domaines, doublées par les wagons de constitution des autres territoires, dynamisés par cette nouvelle économie résidentielle et publique.

Le Limousin, par exemple, fournit aujourd'hui le PIB par habitant le moins élevé des régions françaises... et il est classé premier par les indicateurs de développement humain (qui combinent des indicateurs variés comme le reve-

nu, le chômage, la criminalité, le taux de pauvreté ou l'espérance de vie à la naissance). Pourtant, si l'ensemble du territoire français ressemblait au Limousin, notre croissance chuterait de 20 %...

La géographie des problèmes territoriaux a ainsi changé du tout au tout : l'urgence pour l'action publique ne se trouve plus aujourd'hui dans nos territoires « périphériques », nos villes petites et moyennes ou notre monde rural, mais dans nos grandes métropoles et nos territoires les plus industriels du nord-est (où se situent, de plus, la plupart des « quartiers » à problèmes).

L'agglomération parisienne, à cet égard, constitue un important sujet d'inquiétude. Fournissant près de 30 % du PIB national, elle est le moteur de la croissance française. Si l'ensemble du pays avait sa productivité, la croissance du pays ferait un bond de 50 % ! Pourtant, ses ménages ne bénéficient que de 22,5 % du revenu des ménages français !

Dit autrement, si l'on rapporte ce revenu au nombre de ses actifs occupés, on obtient une égalité avec la province ! La région parisienne est la principale source de redistribution des revenus : c'est elle qui permet de rééquilibrer les disparités entre régions et départements, et à une moindre échelle nos grandes métropoles.

Tant que la croissance du pays paraissait naturellement assurée, on pouvait se réjouir de ce mécanisme puissant de cohésion. Dans le contexte actuel, il faut s'en inquiéter. Quand les pattes du baudet se mettent à trembler, faut-il continuer à le charger ? Nos métropoles sont aujourd'hui en difficulté : inflexion du reve-

nu, de l'emploi, soldes migratoires négatifs de leurs actifs, montée plus rapide qu'ailleurs de la pauvreté et du chômage, plus grande vulnérabilité aux récessions...

Quelques artefacts viennent encore les pénaliser : l'égalisation négociée, par exemple, des salaires entre les régions françaises s'est traduite par une inégalité de pouvoir d'achat désormais défavorable aux habitants des régions métropolitaines en raison de l'écart croissant des indices de prix sur les territoires. Les Franciliens sont ainsi nominalement plus riches que les provinciaux, mais pas en pouvoir d'achat. L'inégalité a changé de camp !

Autre exemple : la régionalisation a permis depuis une douzaine d'années d'opérer des coupes sombres dans les moyens de la recherche publique francilienne au profit d'une répartition « territorialement équitable » entre les régions françaises. Comme si nos 22 régions françaises avaient les mêmes chances, comme Paris, de jouer dans la cour des Boston ou San Francisco... En bref, tous les mécanismes d'égalisation territoriale sont aujourd'hui à l'œuvre. Bravo. Mais ces mêmes mécanismes ne sont-ils pas aussi ceux du déclassement de la compétitivité française dans la mondialisation ?

Si la lutte pour l'égalité a été un des principaux moteurs du progrès social, mais aussi économique, des pays industriels dans les décennies passées, la lutte contre les inégalités spatiales pourrait bien être un frein à ces progrès. ■

Laurent Davezies est professeur à l'université Paris-Val-de-Marne.

« Accueillir les étrangers n'est pas utopique. C'est une question de volonté politique »

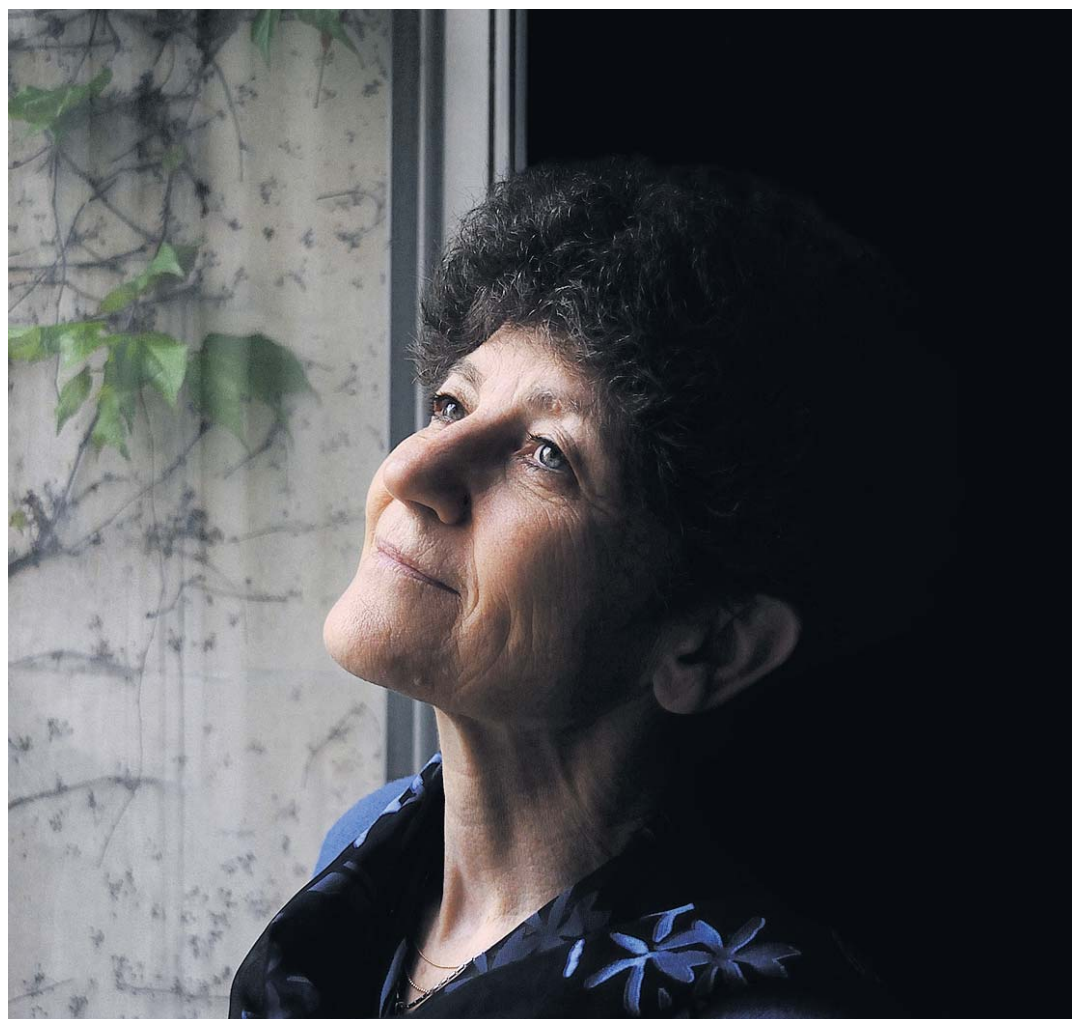
Danièle Lochak, professeur de droit à l'université Paris X-Nanterre

« Comment une politique de l'immigration pourrait-elle régénérer nos démocraties, dépassées par la gestion et la répression des flux migratoires ?

Peut-il y avoir une démocratie avec autant d'exclus de la vie démocratique ? Le droit de vote des résidents étrangers en France serait un précieux élément d'intégration. Car c'est un droit qui rend les individus conscients de leur solidarité de destin. Depuis 1981, cette éventualité a été régulièrement évoquée, mais toujours abandonnée. Par rapport à nombre de pays de l'Union européenne, la France est, sur ce point, à la traîne. Il est vrai que, pour autoriser les étrangers à voter, il faudrait modifier la Constitution française. Mais ce n'est pas un véritable obstacle. Au moment où le traité de Maastricht a donné aux citoyens de l'Union le pouvoir de voter aux élections municipales et européennes dans les pays dans lesquels ils vivent, on aurait pu instaurer une citoyenneté de résidence et ainsi ouvrir le droit de vote à tous. Mais la citoyenneté européenne est restée attachée à la nationalité.

La vie démocratique s'étend aux droits sociaux et économiques. Comment favoriser l'intégration des étrangers sur ce terrain rendu sensible par la crise ?

Une démocratie, c'est aussi l'égalité. Par rapport à la situation qui prévalait dans les années 1970, de nombreux progrès ont été effectués. L'égalité est aujourd'hui à peu près totale en ce qui concerne les prestations sociales... A condition toutefois d'être en situation régulière, car les allocations familiales



ALAN EGLINTON POUR « LE MONDE »

ne sont attribuées que pour les enfants entrés par regroupement familial. Du point de vue des droits économiques, et notamment l'accès à l'emploi, l'ouverture est encore trop limitée, malgré tous les rapports qui, depuis les années 1990,

plaident pour une restriction des emplois fermés aux étrangers extracommunautaires. Récemment encore, la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) vient de recommander au gouvernement

de supprimer les conditions de nationalité pour l'accès aux emplois publics et aux professions du secteur privé fermées aux étrangers extracommunautaires. Mais, pour l'instant, rien n'a changé. **L'intégration économique est-**

elle une des clefs de l'intégration sociale et politique des étrangers extracommunautaires en France ?

On estime à plus de 6 millions le nombre d'emplois fermés, si l'on compte toutes les fonctions publiques, les emplois privés et les professions libérales concernés. Le fait que tous ces emplois soient fermés aux étrangers est doublement anti-intégrateur. D'un point de vue pratique, tout d'abord, car il s'agit de toute une série d'emplois protégés et de longue durée, comme ceux de fonctionnaires, qui ne peuvent être occupés par des étrangers. D'un point de vue symbolique, ensuite, car ces derniers ne sont pas représentés à ces postes à forte visibilité sociale. Cette fermeture rejait sur leurs enfants, car la représentation qu'on se fait d'un futur métier dépend des situations observées.

La démocratie, sous sa forme républicaine, c'est aussi une certaine idée de la fraternité. Est-elle, selon vous, affectée par la politique gouvernementale ?

La politique répressive actuelle a des conséquences sur le lien social. La suspicion, l'immixtion dans la vie privée des gens, la menace contre les « délinquants de la solidarité », ces citoyens français qui viennent en aide aux étrangers, fabriquent une société de défiance, de méfiance et de police. C'est la nature même de la démocratie et de l'Etat de droit qui est atteinte par cette politique migratoire. Va-t-on encore longtemps réserver la liberté de circulation aux résidents des pays riches, à l'encontre des droits fondamentaux des migrants, tels que le droit d'asile

ou celui de vivre en famille ? Il faut aussi insister sur le caractère meurtrier de cette politique que des événements tragiques nous rappellent chaque jour. Rappelons aussi les accords passés par les pays européens avec la Libye de Khadafi. Une démocratie peut-elle faire autant d'entorses à ses principes ?

La solution ne consiste pas, selon vous, à endiguer les flux migratoires, mais à se donner les moyens d'accueillir les migrants. Est-ce une utopie réaliste ?

Selon les experts de l'ONU, 50 millions de personnes quitteront leur pays dans les cinq prochaines années, à cause de la détérioration de leur environnement climatique. Ce facteur va s'ajouter aux autres. On ne peut pas imaginer d'empêcher les migrations. Mieux vaut donc réfléchir à comment intégrer les migrants. Inutile de faire peur à l'opinion publique en affirmant que toute la misère du monde va se déverser en Europe si les frontières s'ouvrent davantage. Tout le monde le sait : ce ne sont pas tous les Chinois qui gagnent l'Europe, mais des migrants de certaines régions de la Chine. Et, pour beaucoup, l'objectif n'est pas de rester définitivement loin de chez eux. Après tout, à la Libération, les Français ont fait des enfants sans attendre qu'il y ait des structures adaptées pour s'en occuper. Accueillir les étrangers n'est pas utopique. C'est une question de volonté politique. ■

Propos recueillis par Nicolas Truong

Danièle Lochak a publié, avec Carine Fouteau, *Immigrés sous contrôle. Les droits des étrangers : un état des lieux*, Le Cavalier bleu éditions (2008).